



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

N° Spécial

27 Mai 2020

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DIRECCTE UD92 du 27 Mai 2020

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI	Page
DIRECCTE UD92 N° 2020-140	19.05.2020	Arrêté portant agrément de l'avenant modificatif à l'accord d'entreprise SAS LPCR Groupe en faveur des travailleurs handicapés.	3

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Préfet des Hauts-de-Seine
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

**ARRÊTÉ DIRECCTE-UD 92 N° 2020-140 DU 19 MAI 2020 PORTANT
AGRÉMENT DE L'AVENANT MODIFICATIF A L'ACCORD
D'ENTREPRISE SAS LPCR GROUPE EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS
HANDICAPÉS**

Le préfet de département,

Vu le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-12, R. 5212-14, R. 5212-15, R. 5212-18 et R. 5212-19 ;

Vu l'avenant n°1 à l'accord d'entreprise SAS LPCR Groupe déposé le 4 février 2020 ;

Vu la demande d'agrément déposée le 4 février 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2020-10 du 14 février 2020 par lequel Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet des Hauts-de-Seine donne délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France (DIRECCTE) ;

Vu l'arrêté n°2020-07 du 03 mars 2020 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, à Madame Claudine SANFAUTE, Directrice Régionale Ajointe, Responsable de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'avis émis le 27 février 2020 par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion des Hauts-de-Seine,

ARRETE

Art. 1. – L'avenant n°1 du 4 février 2020 à l'accord d'entreprise du 15 novembre 2017 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, conclu entre les partenaires sociaux (CFDT) et l'entreprise SAS LPCR Groupe, et enregistré sous le numéro **T09220016168** est agréé pour la durée de l'accord initial du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Art. 2. – Le préfet des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 19 mai 2020

P/LE PREFET,
Par délégation et subdélégation,
P/le Directeur Régional Adjoint
Chargé de l'intérim de l'Unité
Départementale des Hauts-de-Seine
La Directrice Adjointe du Travail

Nathalie LASMARRIGUES-MARQUIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>